

## Communiqué final

### Résultats de la XVII<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS Paris, 28 novembre 1<sup>er</sup> décembre 2011

ICOMOS, le Conseil International des Monuments et des Sites, a tenu sa XVII<sup>ème</sup> Assemblée générale et Symposium scientifique à Paris, à la Maison de l'UNESCO du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Placée sous le haut patronage de Madame Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO et de Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République française, cette manifestation a réuni **1 150 personnes venant de 106 pays différents et représentant 77 Comités nationaux** de l'ICOMOS. Ce nombre record de participants a été noté par tous, en particulier par Monsieur Gustavo Araoz, Président de l'ICOMOS, qui s'en est félicité lors de ses interventions. Cela encourage à considérer ce moment fort de la vie de l'ICOMOS comme le rendez-vous incontournable des professionnels mondiaux du patrimoine.

Une généreuse subvention de la Fondation Getty et le Victoria Falls Fund de l'ICOMOS a aidé 63 professionnels de 47 pays à participer à cette Assemblée générale.

L'Assemblée générale a adopté **deux nouveaux textes doctrinaux**, il s'ajoutent aux chartes et autres textes promus par l'ICOMOS depuis sa première Assemblée en 1965 pour guider les autorités, les institutions, les spécialistes et tous les intéressés qui œuvrent à la conservation, la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux :

- Les Principes conjoints ICOMOS TICCIH pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel ;
- Les Principes de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et des ensembles urbains historiques.

Elle a également adopté **la Déclaration de Paris** sur : « le patrimoine comme moteur de développement », fruit du travail effectué durant le symposium scientifique, ainsi que **46 résolutions**, traitant de questions organisationnelles de l'ICOMOS telles que l'adoption d'amendements au Règlement intérieur de l'Assemblée générale mais surtout de questions liées à des développements récents dans le domaine du patrimoine, notamment en lien avec les droits de l'homme et la paix, et de situations affectant des monuments et des sites spécifiques.

**Le prix Piero Gazzola** a été décerné au Professeur Nobuo Ito pour son engagement remarquable en faveur du patrimoine au Japon et au niveau international pendant plus de soixante ans, et plus particulièrement pour son rôle clef dans l'adoption du Document de Nara sur l'authenticité en 1994, bâtissant des ponts entre les philosophies occidentale et orientale en matière de conservation. 11 membres ont été élevés au rang de membres d'honneur.

L'Assemblée générale a également élu **une nouvelle direction** comprenant Monsieur Gustavo Araoz (USA) qui été réélu comme Président, Madame Kirsti Kovanen (Finlande) élue comme Secrétaire générale, Madame Laura Robinson (Afrique du Sud), Trésorière générale, 5 vice-présidents et 12 autres membres élus. Le nouveau Comité exécutif ainsi composé comprend des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, République de Corée, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, l'île Maurice, Mexique.

A l'occasion de cette Assemblée générale, l'ICOMOS et l'ICCROM ont signé un **accord de partenariat** afin d'acter le nombre croissant de domaines dans lesquels nos deux organisations coopèrent depuis leur création et pour formaliser le cadre de cette coopération pérenne.

Le rapport complet des Rapporteurs de l'Assemblée générale sera disponible sur le site web de l'ICOMOS rapidement.

Le thème central choisi pour le **symposium scientifique** était : « **Patrimoine, moteur de développement** ». Les débats ont montré, comme l'a dit Monsieur Benjamin Mouton, Président du Comité scientifique, « *qu'il faut replacer les patrimoines au cœur du développement, les restituer aux populations auxquelles ils appartiennent comme à celles qui viennent les découvrir, et les admirer, les rendre compréhensibles dans toutes leurs richesses* »

Plus de 150 intervenants sont venus présenter leurs communications. Celles-ci, d'une très bonne teneur scientifique, ont alimenté le travail en séance et, pour la première fois, des **ateliers-débat**, organisés pendant les temps de déjeuner, ce qui a permis d'accueillir un plus grand nombre d'interventions. Les interventions seront disponibles sous peu en format électronique sur le site web de l'ICOMOS.

La XVII<sup>ème</sup> Assemblée générale a connu une autre nouveauté avec la mise en place d'un **forum des jeunes**, fruit d'une collaboration étroite avec des établissements d'enseignement dans le domaine du patrimoine, tant français qu'étrangers. Cette collaboration a mobilisé une dizaine d'établissements et s'est concrétisée sous plusieurs formes :

- la participation physique à un forum des jeunes où ces derniers ont pu présenter sur des stands leur école (ou université) et leurs travaux ;
- la participation aux travaux du symposium avec la mise en place de rapporteurs juniors, en binôme avec les rapporteurs senior ;
- leur implication en tant que modérateurs lors des ateliers-débat ;
- leur implication lors de visites (Cité de l'architecture).

L'idée qui a prévalu était de favoriser les échanges entre jeunes et de les intégrer au plus près dans le déroulement de l'Assemblée générale, de les considérer comme des partenaires professionnels à part entière, de les associer au maximum à l'élaboration des conclusions du symposium scientifique.

Dans le même but, celui de favoriser les échanges et une meilleure connaissance réciproque, un **forum des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS** a été organisé pendant l'Assemblée générale. Les Comités scientifiques internationaux qui le souhaitaient pouvaient venir présenter leurs activités, opportunité qui a rencontré un vif succès. Plusieurs CSI ont par ailleurs tenu leur réunion statutaire durant la durée de l'Assemblée générale.

Lors de cette XVII<sup>ème</sup> Assemblée générale, les **partenaires** qui en ont soutenu l'organisation, ont été invités à participer aux sessions et débats du symposium scientifique. Ils se sont vus offrir de plus la possibilité d'exposer leur activité dans le cadre du **forum des exposants** qui a permis des échanges jugés très riches.

Monsieur Pierre-Antoine Gatier, président de la 17<sup>ème</sup> Assemblée générale et président du Comité organisateur, s'est d'autant plus félicité de la réussite de l'édition 2011 à Paris que c'était la première fois depuis la création de l'ICOMOS que cette manifestation se déroulait dans la capitale française.

**Contact :** ICOMOS  
Conseil International des Monuments et des Sites  
49 - 51 rue de la Fédération  
75015 Paris France  
Tel. + 33 (0) 1 45 67 67 70  
Fax. + 33 (0) 1 45 66 06 22  
e-mail: [secretariat@icomos.org](mailto:secretariat@icomos.org)  
[www.icomos.org](http://www.icomos.org)

## A propos de l'ICOMOS

L'ICOMOS – le Conseil International des Monuments et des Sites – est une organisation non gouvernementale internationale rassemblant les professionnels du patrimoine et se consacrant à la conservation et la protection du patrimoine culturel ainsi qu'au développement, la diffusion et l'application de la théorie, méthodologie et les techniques scientifiques pour la conservation du patrimoine.

L'ICOMOS a été créée en 1965 à Varsovie l'année suivant l'adoption de la *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, mieux connue sous le nom de Charte de Venise (1964).

Basé à Paris (France), l'ICOMOS est la seule organisation non gouvernementale rassemblant toutes les disciplines de la conservation des monuments et sites. Ses 10 000 membres comprennent des architectes, urbanistes, géographes, historiens, historiens de l'art, archéologues, ethnologues, anthropologues, conservateurs restaurateurs, juristes, ingénieurs, etc.

Les Comités nationaux établis dans plus de 93 pays et les 28 Comités scientifiques internationaux forment un réseau unique de coopération interdisciplinaire et multiculturelle. Tous les 3 ans, ICOMOS tient une Assemblée générale combinée avec un symposium scientifique à l'invitation d'un Comité national.

L'ICOMOS entretient des relations formelles d'association avec l'UNESCO et est désigné organisation consultative pour la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial.

## Le Comité exécutif nouvellement élu (2011-2014)

**Président** : M. Gustavo Araoz (U.S.A.)  
**Secrétaire générale** : Mme Kirsti Kovanen (Finlande)  
**Trésorière générale** : Mme Laura Robinson (Afrique du Sud)

### Vice-présidents:

Mme Kristal Buckley (Australie)  
M. Alfredo Conti (Argentine)  
M. Gideon Koren (Israël)  
M. Benjamin Mouton (France)  
M. Guo Zhan (Chine)

### Membres du Comité exécutif :

Mme Sofia Avgerinou-Kolonias (Grèce)  
M. Stefan Belishki (Bulgarie)  
M. Dinu Bumbaru (Canada)  
M. Francesco Caruso (Italie)  
M. Rohit Jigyasu (Inde)  
M. Toshiyuki Kono (Japon)  
M. Philippe la Hausse de Lalouvière (Ile Maurice)  
M. Wilfried Lipp (Autriche)  
M. Christoph Machat (Allemagne)  
Mme Olga Orive (Mexique)  
Mme Hae-Un Rii (République de Corée)  
M. Grellan Rourke (Irlande)

**Présidents d'honneur** : M. Michael Petzet (Allemagne); M. Roland Silva (Sri Lanka)  
**Président du Comité consultatif** : M. John Hurd (Royaume-Uni)  
**Coordinateur du Conseil scientifique** : Mme Pamela Jerome (U.S.A.)

## En peu de mots...

### Principes conjoints ICOMOS-TICCIH pour la conservation des sites, constructions, aires et paysages du patrimoine industriel - les Principes de Dublin

Ce document est le premier que l'ICOMOS adopte conjointement avec un de ses partenaires, ici le TICCIH (The International Committee for the Conservation of Industrial Heritage).

A travers le monde, on reconnaît mieux la valeur patrimoniale des bâtiments, sites, ensembles ou paysages qui témoignent de l'industrialisation et de l'histoire moderne des sciences appliquées et des échanges commerciaux ainsi que l'intérêt des machines, archives, savoir-faire ou coutumes qui leur sont associés. L'économie, les préoccupations sociales ou environnementales contemporaines, la poursuite ou la cessation de l'activité industrielle posent des défis particuliers de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine.

Pour aider les autorités, les spécialistes aussi bien que les entreprises à relever ces défis avec succès, les Principes de Dublin énoncent une définition intégrée du patrimoine industriel dans ses dimensions matérielles et immatérielles. Ils formulent des recommandations pratiques pour l'étude, la protection, la conservation et la présentation de ce patrimoine, y compris les sites ou ensembles actifs. Désormais adoptés, l'ICOMOS, le TICCIH et leurs partenaires en feront la diffusion pour que leur connaissance et leur application contribuent à la meilleure conservation du patrimoine culturel.

### Principes de La Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et des ensembles urbains historiques

Le Comité International des Villes et Villages Historiques (CIVVIH) a réactualisé les approches et considérations de la Charte de Washington (1987) et la Recommandation de Nairobi (1976). Les principes de la Valette prennent en considération les évolutions actuelles significatives des définitions et méthodologies en matière de sauvegarde et gestion des villes et ensembles urbains historiques.

Ces modifications reflètent une meilleure prise en compte de la question du patrimoine historique au niveau territorial et non plus seulement à l'échelle de l'ensemble urbain; des valeurs immatérielles, comme la continuité et l'identité; des usages du territoire urbain traditionnel et du rôle de l'espace public dans les échanges collectifs et d'autres facteurs socio-économiques comme l'intégration; des facteurs environnementaux. Le paysage considéré comme un socle commun ou le paysage urbain conceptualisé comme un tout, avec sa topographie historique et sa silhouette physique, semble plus important qu'auparavant.

Dans le cas particulier des villes à croissance rapide où les aménagements urbains sont susceptibles de détruire le parcellaire traditionnel, il convient de définir l'historique de la morphologie urbaine.

Il est fondamental de considérer le patrimoine comme une ressource constitutive de l'écosystème urbain. Ce concept doit être strictement respecté pour assurer un développement harmonieux des villes historiques et de leur environnement.

La notion de développement durable revêt une importance telle que les directives d'urbanisme réglementaire se fondent sur une politique orientée vers la limitation de l'expansion urbaine plutôt que vers la préservation du patrimoine urbain.

L'objectif principal est de proposer des principes et stratégies applicables à chaque intervention dans les villes et ensembles historiques en vue de sauvegarder les valeurs des villes historiques et de leurs abords ainsi que leur intégration dans la vie sociale, culturelle et économique.

Les interventions devront garantir le respect du patrimoine historique matériel et immatériel ainsi que la qualité de vie des habitants.

## **La Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur de développement**

La Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur de développement présente les principes et recommandations destinés à enrayer les effets négatifs de la mondialisation sur le patrimoine et les populations.

Les impacts que cette mondialisation fait en effet porter sur les sociétés se mesurent en termes d'érosion des valeurs, des identités et diversités culturelles et de leur patrimoine, matériel et immatériel. Ils amènent à en mesurer les effets sur le patrimoine et les populations, à identifier les actions nécessaires non seulement à la protection, mais aussi l'utilisation, à la mise en valeur, à la valorisation économique, sociale, culturelle, au profit des populations locales et des visiteurs, et à évaluer les capacités du patrimoine et des valeurs qu'il porte à inspirer, construire, les sociétés de demain.

Déclinant ces principes et recommandations thème par thème : sur le développement territorial, sur l'art de bâtir, sur le tourisme et le développement, sur le patrimoine et l'économie, la Déclaration de Paris explore tous les champs et les acteurs concernés et recommande des actions concrètes et précises.

Cette déclaration s'inscrit dans une série d'initiatives et d'actions entreprises depuis plusieurs années par l'ICOMOS pour promouvoir un développement qui intègre dans son processus le patrimoine culturel matériel et immatériel comme composante indispensable de sa durabilité et de sa dimension humaine.

## Le Prix Piero Gazzola

Le Prix Piero Gazzola fut créé en 1979 en mémoire d'un fondateur de l'ICOMOS qui fut l'un des plus grands défenseurs de la conservation et de la restauration des monuments et sites historiques et son premier Président.

Tous les trois ans, lors de l'Assemblée Générale de l'ICOMOS, ce prix est décerné à un individu ou à un groupe de personnes ayant œuvré avec distinction à l'accomplissement des objectifs de l'ICOMOS. Le lauréat doit être membre de l'ICOMOS et est choisi par un Comité de sélection.

Le lauréat de 2011 est le Professeur Nobuo Ito: expert internationalement reconnu en conservation des constructions en bois ; ancien Directeur général du Centre de recherche national sur les biens culturels du Japon ; organisateur principal de la conférence de Nara sur l'Authenticité en 1994 ; ancien Vice Président de l'ICOMOS international (1993 – 1996) et membre d'honneur de l'ICOMOS.

Le prix est constitué d'une médaille commémorative et d'un diplôme. Il a été auparavant décerné à :

M. Jean Trouvelot (1981)  
M. Stanislas Lorentz (1984)  
M. Masaru Sekino (1987)  
Mme Gertrude Tripp (1990)  
Sir Bernard Feilden (1993)  
M. Ernest Allen Connally (1996)  
M. Roland Silva (1999)  
M. Cevat Erder (2003)  
Mme Ann Webster Smith (2005)  
Mme Carmen Añón Feliú (2008)

A l'occasion de la XVIIème Assemblée générale, 11 membres ont été élevés au rang de **membre d'honneur** de l'ICOMOS pour les services éminents qu'ils ont rendu en faveur de la conservation des monuments et des sites.

M. Joan Bassegoda Nonell (Espagne)  
M. Carlos Flores Marini (Mexique)  
M. Álvaro Gómez-Ferrer Bayo (Espagne)  
M. Ove Hidemark (Suède)  
M. James Kerr (Australie)  
M. Masaru Maeno (Japon)  
M. Nikolaos Moutsopoulos (Grèce)  
M. Henrique Oswald de Andrade (Brésil)  
M. Paul Philippot (Belgique)  
M. Mario Federico Roggero (Italie)  
M. Gábor Winkler (Hongrie)

Mssr Bassegoda Nonell, Flores Marini et Philippot étaient signataires de la Charte de Venise en 1964.